







ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant autorisation de travaux de
remplacement de poteau téléphonique

Le Maire de la Commune de Saint Hilaire le Chatel





-  **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211 - 1 et suivants,
-  **Vu** le code de la voirie routière,
-  **Vu** la demande présentée par le groupe ALQUENRY et Mme Chenoa DUGAS
-  **Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1^{er} Le groupe ALQUENRY est autorisée à réaliser de terrassement et de pose de poteau téléphonique sur la voie communale nommée « route de la Morlière »

Article 2 Les travaux sont prévus à compter du 01 septembre 2025 pour une période de 90 jours

Article 3 Le prestataire devra mettre en place les moyens sécuritaires nécessaires tel que :

-  Rétrécissement de la voie
-  Circulation alternée, par panneaux 10 km/h ou feux tricolores
-  Interdiction de stationner
-  Déviation

Cette liste n'est pas exhaustive et les demandeurs s'engagent à une obligation de résultats quant aux moyens à mettre en place. Les demandeurs seront considérés comme responsable en cas d'accident lié à un défaut reconnu de signalisation

Article 4 Le présent arrêté sera affiché en Mairie, le pétitionnaire le tiendra à disposition sur le chantier

Fait à Saint Hilaire le Chatel, Le 13 août 2025

Le Maire, Philippe Blutel



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : GROUPE ALQUENRY Prénom :
Dénomination : Représenté par : Chenoa DUGAS
Adresse Numéro : 45 Extension : Nom de la voie : RUE PIERRE MARTIN
Code postal 7 2 1 0 0 Localité : LE MANS Pays : FRANCE
Téléphone 0 2 5 2 9 9 0 2 9 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : rcc.normandie@alquenry.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ORANGE Prénom :
Adresse Numéro : 39-41 Extension : Nom de la voie : Place Saint Clément
Code postal 7 6 0 0 0 Localité : ROUEN Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : titre-a41.osabu01@orange.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **Voie communale n°**
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 13 ROUTE DE LA MORLIERE/CHEMIN DE RIALIN
Code postal 6 1 4 0 0 Localité : SAINT HILAIRE LE CHATEL

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : POSE REMPLACEMENT DEPOSE DE POTEAUX TELEPHONIQUES POUR LA FIBRE OPTIQUE
Date prévue de début des travaux : 0 1 0 9 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 90 Date de début de réglementation 0 1 0 9 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
MISE EN PLACE DES PANNEAUX SUIVANT :

- TRAVAUX

- CONES CHANTIER

- CHAUSSE RETRECIE

- TRIFLASH CAMION

B15 - C18

Autres prescriptions :

Correspondant opérationnel : MME DUGAS 0608317577

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : GROUPE ALQUENRY Représenté par : TOPALLI Muhadin
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RUE PIERRE MARTIN
Code postal Localité : LE MANS Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : rcc.normandie @ alquenry.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Nom : LETANNEUR Prénom : MARIAN Qualité : CHARGEE DE PROJETS